



# Génération Futures (Ex MDRGF) en 2011

---

Rapport d'activités et projets 2012

mars 2012

## Sommaire

I.	Introduction.....	4
II.	Les campagnes / actions de fonds de Générations Futures en 2011.....	5
A.	Campagne pesticides et santé.....	5
1.	Victimes des pesticides.....	5
2.	Les suites du menu toxique.....	7
B.	6 <sup>ème</sup> semaine pour les alternatives aux pesticides .....	8
1.	Présentation .....	8
2.	Des marches symboliques .....	8
3.	Retombées médias .....	8
4.	Quelques chiffres.....	9
C.	Dossier homologation .....	10
1.	Objet.....	10
2.	Actions en abrogation des AMM d'un ou plusieurs Roundup .....	10
3.	Dérogations .....	11
4.	Evaluation EFSA .....	12
5.	Accès à l'information - secret industriel et PI.....	13
D.	PICRI OGM .....	14
1.	Présentation .....	14
2.	Objectifs.....	15
3.	Partenaires .....	16
4.	Les enjeux de l'étude.....	16
5.	Les suites .....	17
E.	Santé - environnement.....	18
1.	Perchlo.....	18
2.	Aspartame .....	18
3.	Gaz de Schiste.....	18
4.	Les suites .....	18
F.	Une multitude d'actions/réactions toute l'année.....	19
1.	Janvier : dérogation.....	19
2.	Février : études sur exposition des riverains et infertilité.....	19
3.	Mars : des études sur les risques et sur les alternatives .....	19

4.	Juin : exposition des consommateurs .....	20
5.	Juillet : arrêté représentativité des ONG.....	20
6.	Octobre : Ecophyto et études de risques .....	20
7.	Novembre : TVA, résidus et Metam Sodium .....	20
8.	Décembre : procès de Paul François .....	21

## I. Introduction

2011 aura été une année encore très riche d'actions pour Générations Futures avec pour motivations principales l'envie de réduire les risques liés à l'exposition aux substances chimiques en générale et les pesticides, en particulier, et de faire la promotion d'alternatives à l'utilisation de ces substances toxiques.

Comme toujours, l'action de GF s'inscrit dans une volonté de dénoncer ces risques et de promouvoir les alternatives en menant des actions médiatiques mais aussi en tentant de faire évoluer les lois/règlements relatifs à nos sujets de prédilection à savoir les pesticides, les biocides et plus généralement les substances chimiques, notamment en participant à diverses instances officielles.

En effet, du fait de notre expertise, nous participons à de nombreuses commissions officielles aussi bien dans le cadre du suivi du plan Ecophyto, que dans le cadre d'autres comités liés au ministère de l'Agriculture (Commission des matières fertilisantes et des supports de culture), du ministère de l'environnement (Commission biocides) ou encore de l'ANSES où nous sommes membres de comités techniques

Ce rapport d'activités tente de résumer le travail de toute une année. Il se concentre principalement sur les actions les plus importantes de part leur portée médiatique, politique, symbolique. Il présentera aussi quelques données chiffrées et des informations sur le fonctionnement de l'association permettant d'apprécier l'intérêt de soutenir GF, car avec peu de moyens mais beaucoup d'envie et d'énergie, notre association accompli un travail que nous espérons de qualité.

## II. Les campagnes / actions de fonds de Générations Futures en 2011

Cette partie présentera les campagnes principales de Générations Futures et qui s'inscrivent dans le temps.

### A. Campagne pesticides et santé

En partenariat avec HEAL nous avons lancé une campagne environnement et cancer en 2008/2009 pour laquelle nous avons axé notre travail sur plusieurs sujets notamment les victimes des pesticides et l'exposition des consommateurs aux substances chimiques.

Cette campagne a permis de lancer des actions fortes :

-En faisant une campagne d'analyses des résidus chimiques ingérés sur une journée par un enfant d'une dizaine d'année et comptabilisant les cancérigènes voir : <http://www.menustoxiques.fr> qui a eu une suite en décembre 2010 (voir ci-après).

- en structurant le réseau des victimes des pesticides (présenté ci-dessous).

#### 1. Victimes des pesticides

##### *a) Présentation*

Dans le cadre de notre campagne pesticides et cancer, nous avons souhaité développer fortement notre action en direction des victimes des pesticides (professionnels et particuliers). Cette campagne a été officiellement en juin 2009 lors d'une conférence de presse avec la mise en ligne d'un site internet : <http://www.victimes-pesticides.fr>. Cette campagne a été visible dès son lancement et a fait l'objet de nombreux articles de presse. Nous pensons que la mise en ligne d'un site d'information n'était pas suffisante pour répondre aux très grandes attentes des victimes des pesticides.

##### *b) Des premiers résultats prometteurs et implication de Générations Futures*

Il a été décidé d'organiser une rencontre des victimes des pesticides en janvier 2010. Cette rencontre s'est faite en relation étroite avec Paul François, un agriculteur qui a été intoxiqué par un herbicide lors de l'ouverture de son pulvérisateur, qui a été reconnu en maladie professionnelle et qui est en procédure contre Monsanto. Au total une quarantaine de personnes ont répondu présentes (particuliers et professionnels). Pendant deux jours chacun a échangé son histoire avec les autres, le dialogue s'est instauré entre les différents protagonistes. Pour répondre aux questions de chacun nous avons fait venir des avocats et des scientifiques. Cette rencontre, considérée comme historique, a fait l'objet d'une séquence dans le film de la journaliste Marie Monique Robin « Notre poison quotidien », diffusé en mars 2011 sur Arte.

A la suite de cette réunion, et durant toute l'année 2010, un travail en étroite collaboration, surtout avec les professionnels, s'est mis en place. L'idée notamment avec les professionnels a été de les aider à se structurer pour leur permettre de mieux se défendre.

##### *c) La création de Phyto-Victimes*

Grâce à ce travail de fond, nous avons abouti à la création de l'association des professionnels victimes des pesticides « Phyto-Victimes » lancée le 19 mars 2010 lors de la Semaine pour les alternatives aux pesticides. Générations Futures a contribué fortement à la structuration de cette association (mise en à disposition des compétences et de l'expérience, rédaction des statuts, création du site internet et achat de l'hébergement, des noms de domaine, médiatisation etc.) notre association a été très souvent sollicité par les membres du CA de PV pour les aider à avancer.

#### *d) Salariés de l'Agroalimentaire*

En milieu d'année nous avons été contactés par le Syndicat Solidaires au sujet de salariés de l'agroalimentaire victimes des pesticides. Nous avons apporté notre expertise sur ce dossier et fortement contribué à la médiatisation nationale de leur problème avec la tenue d'une conférence de presse en septembre 2010 pour laquelle nous avons rédigé le dossier de presse et mis à disposition notre carnet d'adresses de journalistes. Nous avons aussi contribué au resserrement des liens entre ces salariés et Phyto-victimes.

Cette action a largement été relayée nationalement et régionalement au travers de la presse ce qui a permis pour les salariés de faire avancer leur dossier.

#### *e) Les procès - riverains*

Pomiculture

Fin 2009, pour la 1ère fois en France, des particuliers et des ONG portaient plainte contre des pulvérisations de pesticides par des pomiculteurs. En janvier 2010, le juge a rendu son verdict : Relaxe des accusés au bénéfice du doute. Malgré ce résultat, cette action a permis de médiatiser la situation des riverains et surtout de réussir à maintenir l'arrêté de 2006 seul garantie en terme de protection pour les riverains à l'heure actuelle et que souhaite voir abrogé le syndicat agricole dominant à savoir la FNSEA.

Chataigneraie

En octobre 2010, Générations Futures et des particuliers ont porté plainte hier des pulvérisations aériennes, faites dans le limousin, sur des châtaigneraies qu'ils jugent comme illégales et ont dénoncé les risques liés à l'usage d'un pesticide dangereux pour la santé et l'environnement.

#### *f) Les suites*

Nous nous sommes donc d'abord concentré sur les professionnels, population la plus à risque pour ce qui est de l'exposition aux pesticides. Il est évident pour nous que :

- D'une part nous ne sommes pas là uniquement pour aider les problématiques individuelles de chacun notamment pour ce qui est de la reconnaissance en maladie professionnelle, même si cela est important et nécessaire, mais nous espérons bien les mener aussi vers des pratiques culturelles plus vertueuses.
- D'autre part nous voulons créer un mouvement de fond sur ce sujet qui obligerait les politiques à prendre des mesures contraignantes de protections des professionnels, de faire entendre au monde médicale l'aspect particulier de ces problématique
- et en fin de créer du lien avec la société civile et notamment les particuliers qui seraient concernés par des pulvérisations de pesticides.

Ainsi, nous allons continuer de nous impliquer fortement :

- dans la structuration de **l'association des professionnels** (notamment avec une **action prévue au Salon International de l'Agriculture** en février 2012 )
- l'organisation d'un **congrès prévu en mars 2012 intitulé « Pesticides et santé : quelles voies d'amélioration possible »** où des doléances visant à interpeler les candidats aux élections législative et présidentielle seront rendues publique



- travailler à la mise en place de la **structuration des particuliers** et jouer le rôle de passerelle entre ces différentes structures et les instances extérieures (décideurs politiques nationaux et européens, pouvoir médiatique etc.)

## 2. Les suites du menu toxique

### a) Présentation

Génération Futures a comparé les teneurs en résidus de pesticides des fruits, légumes et céréales de ses "menus toxiques" (décembre 2010 (1)) avec les mêmes aliments issus de l'agriculture biologique analysés cette année. Notre association rend public aujourd'hui les résultats de cette étude.

Rappel des faits. Entre juillet et septembre 2010, notre association avait acheté dans divers supermarchés des aliments non bios composant les repas types d'une journée d'un enfant d'une dizaine d'années. Nous avons alors composé 4 repas et un encas. Nous avons fait rechercher diverses substances chimiques. Les résultats de cette 1ère enquête, publiée en décembre 2010, montraient qu'en 24h, un enfant était susceptible d'être exposé, uniquement par son alimentation, pas moins de 128 résidus chimiques, la palme ayant été attribuée aux pesticides avec 36 molécules différentes ingérées en une seule journée dont 17 cancérigènes et perturbateurs endocriniens !

Les suites : Acte 2. Suite à la parution de cette enquête et aux résultats obtenus, de nombreuses personnes ont souhaité savoir si il y avait une réelle différence entre les menus non bio étudiés et des repas composés avec les mêmes aliments issus de l'agriculture biologique. Nous sommes donc partis en quête de la réponse entre septembre et décembre 2011, en nous concentrant sur les résidus de pesticides.

Pourquoi uniquement les pesticides ? La grande différence entre les pratiques culturales et de stockage des aliments bio et non bio réside dans l'usage, ou non, de pesticides de synthèse. En outre, certains sceptiques disent parfois que les cultures ne se font pas sous cloche et que donc les champs bios pourraient être contaminés par des pesticides pulvérisés sur les champs conventionnels. Nous avons donc souhaité vérifier, par cette enquête, si la différence entre les produits bios et non bios était bien réelle.

Des résultats sans appel, en faveur du bio (2) ! Les analyses de résidus de pesticides de ces fruits, légumes et céréales des repas bio ou non bio d'une seule journée montrent :

- 0 résidu de pesticides dans les fruits et légumes bios analysés contre 37 dans les conventionnels (ce qui représente 27 molécules différentes)
- 1 molécule en résidu de synergisant dans 2 échantillons de pain à des doses très faibles en bio.

- Il ya 223 fois moins de résidus de pesticides en moyenne dans les aliments bios analysés que dans les aliments conventionnels
- 17 résidus de pesticides suspectés d'être cancérigènes ou perturbateurs endocriniens dans les produits non bio analysés contre 1 seul détecté en bio.

### *b) Retombées presse*

Outre le fait que nous avons fait **la Une de Google Actus le 20/12/12** au moment du lancement de cette campagne, nous avons eu de nombreuses reprises dans de multiples blogs et sites spécialisés (comme Doctissimo ou le JDLE), de même l'Acte 2 de cette campagne a été relayée via **l'AFP** par une dépêche du 20/12/2012, dans le journal **Métro**, sur **Radio Classique**, **Europe 1**, **Le Parisien**, **Sud Radio**, sur **France 2** dans l'émission « C au programme » le 4 janvier 2012, sur **France Inter** le 22 décembre 2011, dans la **PQR** (le Telegramme) etc.

## **B. 6<sup>ème</sup> semaine pour les alternatives aux pesticides**

### **1. Présentation**

La sixième édition de la Semaine pour les Alternatives aux Pesticides – ou Semaine sans Pesticides (SSP) - s'inscrit comme un événement essentiel permettant de prouver que l'usage des pesticides n'est pas indispensable et que l'on peut fortement en limiter l'usage voire complètement s'en passer.

Le bilan de cette sixième édition est porteur d'espoir et les membres de l'ACAP peuvent se féliciter de ce beau succès car pas moins de 750 événements ont été recensés sur le site Internet de la campagne.

Pour que cet événement soit une réussite nous avons mis à disposition des participants de nombreux outils : clip, powerpoint, cartes postales etc. (voir le bilan complet de l'édition 2006 sur le site [semaine-sans-pesticides.fr](http://semaine-sans-pesticides.fr))

### **2. Des marches symboliques**



Lors de l'édition 2010, une marche pour dire "oui aux alternatives aux pesticides" a été organisée en Bretagne. Le succès fut au rendez-vous puisque 1 000 personnes ont défilé. Cet événement a obtenu un succès incroyable auprès de la presse locale et justifie davantage le travail des élus, associations, entreprises et autres organismes qui souhaitent interdire l'utilisation des pesticides chimiques et qui proposent des alternatives viables. Face à ce succès et à l'importance du symbole de cette marche, plusieurs marches ont été organisées le 26 mars 2011.

### **3. Retombées médias**

Le succès de la Semaine pour les Alternatives 2011 se reflète essentiellement par l'engouement des journalistes pour le sujet. Des centaines d'articles presse, des interviews TV & radio ont mis en avant les problématiques liées aux pesticides, que ce soit chez les professionnels (agriculteurs, collectivités locales) ou chez les particuliers (jardiniers amateurs, alimentation, etc...).



Cette année, les médias ont fait un focus sur le lancement de l'association Phyto- Victimes, association de professionnels victimes des pesticides.

Radio : Les radios ont également parlé de la semaine pour les alternatives aux pesticides (France Info, RCF, RFO, RFI, Radio campus, Sud Radio, Néoplanet, etc...)

Les Blogs et site d'information : La semaine a su s'imposer sur le net puisqu'environ 150 blogs et sites d'information ont relayé l'événement. Novethic, Actu environnement, Comdurable, Durable.fr.

Presse : 20 minutes, Métro, Le parisien, Le Monde, TerraEcos, Direct Matin, La Dépêche, Sud Ouest, Midi libre, La voix du nord, Ouest France, Dernières Nouvelles d'Alsace, La Dépêche, Var Matin, La Marseillaise, la Tribune, La voix du Nord etc.

TV : France télévision (France 2, 3) Ushuaia TV, LCI.

#### 4. Quelques chiffres

Cette année, plus de 750 actions ont été recensées contre 630 en 2010 et 230 organisations se sont inscrites sur le Site de la Semaine pour les Alternatives aux Pesticides, <http://www.semaine-sans-pesticides.fr>. Il y a eu une hausse de projections de films par rapport à l'an dernier car nous comptabilisons 90 projections en 2010 et 149 en 2011. Cela est en partie dû à la sortie du dernier film de Marie Monique Robin, « Notre poison quotidien » quelques jours avant la Semaine pour les alternatives aux pesticides, mais aussi la sortie fin 2010 de Severn, la voix de nos enfants, dernier film de Jean-Paul Jaud.

Les ateliers et les démonstrations sont eu un succès car plus de 160 ateliers ont été recensés en 2011. Plus de 70 visites d'exploitations agricoles et de jardin écologique ont été organisées et Une centaine de repas Bio ont été distribués.

A l'étranger, 16 pays ont participé à la Semaine pour les alternatives aux alternatives aux pesticides :Algérie, Belgique, Bénin, Burkina Faso, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Luxembourg, Macédoine, Mauritanie, République Tchèque, Sénégal, Suisse, Togo, Tunisie.

#### PARTENAIRES



## C. Dossier homologation

### 1. Objet

La mission : Faire progresser la réglementation des AMM en matière de pesticides (animation, information et action juridique pour la santé publique) et la jurisprudence qui l'applique. Les objectifs de la mission RUMON (pour Roundup Monsanto) en 2012 et 2013 sont les suivants :

1) Poursuivre l'abrogation des Autorisations de mise sur le marché (AMM) des Roundup au moyen d'une action administrative, en s'appuyant sur des actions citoyennes de communication et de sensibilisation de la population.

2) Mettre en place une veille sur les dérives du système d'évaluation et d'autorisation des pesticides mis en place par les autorités européennes. Il s'agit :

- D'une part de poursuivre l'étude sur les systèmes dérogatoires et vérification des dérogations accordées en France : Générations Futures (GF) a entrepris d'étudier les dérogations au régime des phytosanitaires accordées par les Etats Membres qui sont utilisées pour contourner la réglementation protectrice.

- D'autre part dénoncer le remplacement par l'EFSA du système d'évaluation actuel des pesticides par le système dit Seuil de Problème Toxicologique, fondé sur des études anciennes et inaccessible. Si ce système STP était appliqué, tous les pesticides seraient soudainement classés «sûrs» pour les humains et aucun test ne serait plus nécessaire. Nous nous proposons de dénoncer cette stratégie et de démasquer les conflits d'intérêts internes à l'EFSA qui permettent cette manœuvre

3) Faire une étude sur l'accès à l'information des citoyens et associations engagées pour la défense de l'environnement, notamment vis-à-vis du secret industriel et de la propriété intellectuelle ; cette étude contiendrait des modèles de lettres et de requêtes, également mise en libre disposition, afin d'être opérationnelle pour les acteurs du secteur. Dans un deuxième temps, nous effectuerons des demandes d'information auprès des autorités (Union européenne)

### 2. Actions en abrogation des AMM d'un ou plusieurs Roundup

#### a) *Modifications du cadre réglementaire et procédural*

La législation applicable est en train d'évoluer : la Directive 91/414 est remplacée par le Règlement 1107/2009. Son application conduit la Commission à évaluer tous les produits comme étant des matières actives devant être homologuées, et notamment les adjuvants.

Cette évaluation ouvre de nouveaux champs d'actions en abrogation d'AMM de phytosanitaires, et en particulier vis à vis des 37 Roundup mis sur le marché, ainsi que d'autres formulations commerciales contenant du glyphosate (et fonctionnant avec adjuvants).

En outre, en France, la compétence pour entreprendre des actions d'abrogation des AMM des phytosanitaires est désormais du ressort des Tribunaux administratifs, avec appel devant les Cours Administrative d'Appel et recours devant le Conseil d'Etat en dernier ressort.

L'inconvénient majeur consiste en l'allongement considérable des délais de procédure, du fait des appels et recours qui ne manqueront pas d'avoir lieu. Pour pallier aux délais, il faudra obtenir des décisions avec exécution immédiate, sans effet suspensif d'un appel. Un autre inconvénient réside dans l'inexpérience des juges des Tribunaux administratifs. Nous demandons un retour à l'ancien système avec recours devant le Conseil d'Etat.

#### ***b) Actions futures contre d'autres formulations***

L'application du règlement 1107/2009 peut conduire à ce que tous les adjuvants utilisés dans la composition soient considérés comme des matières actives, de même que l'acide pélargonique du RU Express.

Dans ce cas, et sous réserve de plus ample analyse, les compositions actuellement sur le marché contenant des adjuvants devraient normalement faire l'objet d'un nouvel examen. Il est probable que des dispositions transitoires laisseront un délai aux fabricants pour ce faire, voire valideront les compositions en l'état. Il importe de rester particulièrement vigilants : en l'absence de dispositions transitoires, il y a aura peut-être une ouverture pour attaquer toutes les compositions contenant des adjuvants classés comme matière active par la Commission européenne. A suivre....

#### ***c) Actions de communication***

Génération Futures continue à alimenter son site internet (<http://www.mdrgf.org/>), ainsi que son blog (<http://generations-futures.blogspot.com/>) avec des analyses et des actualités sur les pesticides.

A titre d'exemple :

- article sur l'infiltration des lobby de l'agrochimie au sein de l'EFSA : <http://generations-futures.blogspot.com/2012/02/revelations-pan-europe-lefsa-est.html>
- article sur les résidus des pesticides dans les aliments : <http://generations-futures.blogspot.com/2011/11/residus-de-pesticides-dans-les-aliments.html>

### **3. Dérogations**

#### ***a) Etude sur les dérives des systèmes dérogatoires***

La directive 91/414 du 15 juillet 1991, article 8, intitulé « mesures transitoires et dérogatoires » permet aux Etats membres de déroger aux conditions d'efficacité et d'absence d'effets nocifs sur l'environnement pour l'autorisation de mise sur le marché des phytosanitaires.

Ces dérogations sont les suivantes : Période provisoire de trois ans pour un produit hors liste communautaire ; Dispositions transitoires, notamment une dérogation d'une durée de 12 ans pour

des produits hors liste communautaire ; Dérogation de 120 jours pour un « danger imprévisible ». Ces dérogations sont reprises par le règlement 1107/2009 du 21 octobre 2009.

Comme l'a mis en évidence Générations Futures, ces dérogations sont utilisées pour contourner la réglementation protectrice vis-à-vis de produits dangereux pour la santé humaine et pour l'environnement : [http://www.mdrgf.org/pdf/derogations\\_pesticides\\_janv2011.pdf](http://www.mdrgf.org/pdf/derogations_pesticides_janv2011.pdf) :

« Les dérogations accordées par les Etats membres selon cette règle de la dérogation de 120 jours ont explosé ces dernières années. En 2007 il n'y avait que 59 dérogations de ce type accordées dans l'Union alors qu'en 2010 ce sont 321 dérogations de 120 jours qui ont été accordées ! Cela correspond à une augmentation de 500% ! »

Ces dérogations doivent être étudiées, notamment dans leurs conséquences pratiques qu'elles peuvent avoir sur les autorisations accordées de manière provisoire.

En effet, il apparaît d'une part que ces dérogations comportent des autorisations pour des durées variables, pouvant aller de 120 jours à 5 années.

D'autre part, la plupart de ces dérogations sont laissées à la libre appréciation des Etats membres, qui voient peser sur eux des garanties limitées quant à l'innocuité des produits autorisés provisoirement (une évaluation a priori du produit, laissant penser qu'ils respectent les conditions de mise sur le marché suffirait).

Enfin, la notion de « danger imprévisible » ne semble pas définie et l'on peut supposer qu'elle est laissée à l'appréciation des Etats membres.

Au vu de ces éléments, une plainte auprès de la Commission européenne pour manquement aux droits environnementaux.

De même, pétition à l'attention de la Commission des pétitions du Parlement Européen.

Il apparaît utile en 2012 de poursuivre les actions initiées en 2011, à savoir :

- procéder à une étude d'ensemble de ces dérogations : étudier en théorie et en pratique comment ces notions sont appréciés par les Etats membres et la Commission.
- vérifier toutes les dérogations accordées en 2010 au regard des exigences des articles 8.4 et 19 de la Directive : constater la mise en pratique de ces dérogations, notamment sur le nombre de produits qui en bénéficient aujourd'hui les Etats membres utilisant la dérogation de 120 jours de manière abusive devraient être particulièrement surveillés.

#### **4. Evaluation EFSA**

L'autorité européenne de sécurité alimentaire (EFSA) propose de remplacer le système de test actuel sur les produits chimiques par un dose d'exposition tolérée fixe . Pour la plupart des produits chimiques un adulte pourrait - selon l'EFSA - manger en toute sécurité 90 microgrammes (µg) d'un produit chimique tous les jours pour sa vie entière, selon l'approche SPT (Seuil de Problème Toxicologique, TTC en anglais). L'approche SPT est une proposition élaborée par l'industrie des pesticides et est loin d'être sûre.

L'approche SPT est basée sur des données anciennes et dépassées de l'industrie, que l'EFSA n'a pas vérifiées, car les études originales ne sont pas récupérables ! Le niveau accepté par la SPT est calculé en excluant les produits chimiques les plus toxiques (5e percentile) de la base de données. Cela signifie que beaucoup de produits chimiques d'après les données de l'industrie montrent des effets toxiques en dessous de ce niveau «sécuritaire» SPT dérivés. Le pesticide dieldrine a ainsi des effets toxiques à des niveaux 30 fois inférieure au niveau calculé d'après l'approche SPT.

Par cette manipulation, l'approche SPT fixe un niveau extrêmement élevé d'exposition, permettant à tous type de produits chimiques non testés un accès au marché facile. En outre, les nourrissons, qui sont connus pour être plus vulnérables, ne sont pas protégés par la SPT et les mélanges de produits chimiques ne sont pas pris en compte. L'approche SPT est scientifiquement injustifiable, met les niveaux de chimiques tolérés à un niveau extrêmement élevé, expose ainsi les adultes, les bébés et les enfants à un risque et sert uniquement à obtenir un accès illimité au marché pour les produits chimiques.

Les conclusions de la littérature scientifique indépendante (non publiée par les industriels) ne sont pas prises en compte dans l'établissement de la SPT. PAN Europe pourrait facilement abaisser le seuil extrêmement élevé de la SPT en prenant en compte ces données scientifiques indépendantes de l'industrie. Pour les produits chimiques perturbateurs du système endocrinien, des doses 10, 100, 1000 et même jusqu'à 7500 plus faibles que la valeur de la SPT ont ainsi été révélées toxiques dans les études indépendantes. Cela signifie que permettre aux gens d'être exposés à ces produits chimiques au niveau de la valeur SPT va directement causer des effets indésirables chez ces personnes.

L'EFSA propose aujourd'hui l'utilisation de l'approche SPT pour les impuretés chimiques et leurs métabolites, mais l'industrie travaille déjà dur pour étendre son utilisation dans toutes les directions. Si la SPT était appliquée à la classe la plus dangereuse de produits chimiques, les pesticides (qui sont pulvérisés volontairement sur les denrées alimentaires), presque tous les pesticides seraient soudainement être classés «sûrs» pour les humains et aucun test ne serait plus nécessaire. Nous nous proposons de dénoncer cette stratégie et de démasquer les conflits d'intérêts internes à l'EFSA qui permettent cette manœuvre.

Pour plus d'information : <http://generations-futures.blogspot.com/2012/02/revelations-pan-europe-lefsa-est.html>

## **5. Accès à l'information - secret industriel et PI**

Nous avons constaté qu'il manquait une étude pratique sur l'accès à l'information des citoyens et associations engagées pour la défense de l'environnement, notamment vis-à-vis du secret industriel et de la propriété intellectuelle, régulièrement opposé par les administrations en France et dans l'Union Européenne (l'exemple de la Belgique en réponse à nos demandes présentées en 2010 en a été la parfaite illustration).

Cette étude contiendrait des modèles de lettres et de requête, également mise en libre disposition, afin d'être opérationnelle pour les acteurs du secteur. Ces outils juridiques de demande

d'information permettront de mener de nouvelles actions de manière efficace avec des outils partagés.

Synthèse des contours de cette étude :

- En s'appuyant sur la Directive du 28 janvier 2003 (2003/4/CE), on peut identifier un droit à l'accès aux informations environnementales (Article 2 : Les États membres veillent à ce que les autorités publiques soient tenues, conformément à la présente directive, de mettre à la disposition de tout demandeur, et sans que celui-ci soit obligé de faire valoir un intérêt, les informations environnementales qu'elles détiennent ou qui sont détenues pour leur compte.).
- Cette directive a été transposée en droit français par la loi du 26 octobre 2005. Les dispositions sont présentes dans le Code de l'environnement aux articles L.124-1 et suivants. Notamment l'article L124-3 dispose que « Toute personne qui en fait la demande reçoit communication des informations relatives à l'environnement détenues par : L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics ; Les personnes chargées d'une mission de service public en rapport avec l'environnement, dans la mesure où ces informations concernent l'exercice de cette mission. »
- Les motifs de refus par l'autorité publique sont plus limités sur les sujets environnementaux que dans les autres domaines, l'article L.124-5 disposant que : « L'autorité publique ne peut rejeter la demande d'une information relative à des émissions de substances dans l'environnement que dans le cas où sa consultation ou sa communication porte atteinte : 1° A la conduite de la politique extérieure de la France, à la sécurité publique ou à la défense nationale ; 2° Au déroulement des procédures juridictionnelles ou à la recherche d'infractions pouvant donner lieu à des sanctions pénales ; 3° A des droits de propriété intellectuelle. »
- En d'autres termes, le secret commercial ne pourrait plus être opposé aux requérants lorsqu'il s'agit de demandes d'informations sur des données environnementales.

L'objectif en 2012 est d'aboutir à une étude pratique sur l'accès à l'information des citoyens et associations engagées pour la défense de l'environnement, notamment vis-à-vis du secret industriel et de la propriété intellectuelle, qui soit utilisable par toutes les associations ayant besoin d'accéder à des informations environnementales. Il est suggéré que cette étude soit placée en licence libre (régime creative commons : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>) afin de pouvoir être reprise par toutes les associations, sous réserve de citer les auteurs et ne pas en faire d'utilisation commerciale.

L'objectif en 2013 serait d'introduire des demandes d'information fondées sur le droit spécifique lié aux données environnementales.

## **D. PICRI OGM**

### **1. Présentation**

Nous avons été contactés début 2010 par le scientifique Christian Velot pour prendre part à un PICRI (Partenariat Institutions Citoyens pour la Recherche et l'Innovation) dans le but de mener une étude

verticale et intégrée du principe d'équivalence en substance sur lequel s'appuie l'évaluation des OGM agricoles. Nous avons trouvé le projet très intéressant car tout à fait dans nos problématiques et complètement en lien avec notre action sur les homologations.

## 2. Objectifs

L'introduction des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agro-alimentaire, depuis le début des années 1990, a soulevé de nouvelles questions d'ordre socio-économiques et agricoles bien sûr, mais également d'ordre environnementales et sanitaires, au point que ce sujet est devenu probablement l'un des plus importants débats « politico-économico-scientifiques » de ces dernières années.

Parmi les nombreuses questions qui font controverse autour des OGM, tant dans la société civile qu'au sein même de la communauté scientifique se trouve celle de l'évaluation sanitaire et environnementale. L'évaluation des OGM dans le Monde s'appuie sur le principe d'équivalence en substance, lequel stipule qu'« Un aliment ou un constituant alimentaire nouveau peut être traité, du point de vue de la sécurité, comme un aliment ou constituant alimentaire existant, dès lors que les deux sont semblables ». Ce principe a été adopté par l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Economique) en 1993, puis avalisé en 1996 par la FAO (Food and Agriculture Organization) et l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), lesquelles recommandaient alors que ce principe s'applique à l'évaluation sanitaire de la nourriture et des constituants alimentaires provenant des organismes génétiquement modifiés. Sa transcription dans la réglementation même de la FDA (Food and Drug Administration) où il est écrit que « Dans la plupart des cas, les composants des aliments provenant d'une plante génétiquement modifiée seront les mêmes que ceux que l'on trouve communément dans les aliments, comme les protéines, les graisses, les huiles et les hydrates de carbone » revient à considérer qu'un OGM ne diffère de son homologue conventionnel que par les caractères exprimés par les transgènes qui y ont été introduits. Cette notion repose sur la présomption que les gènes agissent de manière indépendante, et nie toutes les conséquences directes et indirectes qu'une modification génétique, telle l'insertion d'un transgène, peut avoir sur l'expression des gènes de la plante et sur l'ensemble de son métabolisme. L'équivalence en substance qui découle directement de cette vision mécanistique du vivant ne s'appuie sur aucune démonstration scientifique et est édictée en principe, ce qui exclut la nécessité du contrôle et conduit ainsi inévitablement à une carence d'évaluation.

Nous proposons ici de réaliser une étude exhaustive du principe d'équivalence en substance en étudiant, à l'échelle d'un organisme entier, les conséquences génétiques, métaboliques, morphologiques et fonctionnelles d'une modification génétique d'une part, et de l'exposition à une concentration sub-agricole de Roundup (herbicide le plus utilisé dans le monde) d'autre part, étant donné que 80% des OGM agricoles ont été génétiquement modifiés pour pouvoir absorber le Roundup dans leurs cellules sans mourir. Pour mener à bien cette étude, nous proposons de recourir à un organisme modèle utilisé depuis des décennies en laboratoire — le champignon filamenteux du sol *Aspergillus nidulans* —, et pour lequel nous disposons donc d'un très grand nombre de données génétiques, biochimiques, et métaboliques, permettant ainsi de réaliser une étude verticale (des effets moléculaires aux conséquences physiologiques) et intégrée (avec une interprétation fonctionnelle des perturbations moléculaires).

Au-delà des résultats de cette étude, c'est-à-dire de la réalité scientifique ou non de l'équivalence en substance entre les organismes génétiquement modifiés et leurs contreparties conventionnelles, les données recueillies permettront d'éclairer le débat général sur les OGM agricoles à ce sujet, et de faire avancer le niveau de connaissances dans ce domaine, tant au sein de la population que parmi les spécialistes.

### 3. Partenaires

Les partenaires de cette étude sont la Région IDF, l'Université d'Orsay et sur Christian Velot (spécialiste incontournable de cette question des OGM) ainsi que le CRIIGEN et bien sûr Générations Futures.

### 4. Les enjeux de l'étude.

Le principe d'équivalence en substances conditionne toutes les évaluations officielles des OGM agricoles sur lesquelles s'appuient ensuite les autorisations à la culture commerciale ou /et à la consommation animale et humaine c'est donc un sujet sociétal majeur. Et cela pose de manière plus générale la question de l'évaluation et de l'encadrement des risques liés aux nouvelles technologies et à ses produits.

Le but de ce projet et de ce partenariat entre Générations Futures et des chercheurs institutionnels, est de permettre à ce partenaire de la société civile d'interroger la science et de relayer les résultats auprès du grand public et des décideurs et se doter des éléments et arguments nécessaires à une éventuelle demande de révision des processus d'évaluation auprès des pouvoirs publics.

Depuis 2008, la France a adopté un moratoire sur la culture du maïs MON810, seul OGM agricole autorisé à la culture commerciale en Europe et susceptible d'être cultivé en France. Un tel moratoire, non seulement sur le maïs MON810 mais sur l'ensemble des OGM agricoles, est encouragé par la plupart des régions françaises, dont la Région Ile-de-France, qui a signé en 2005 la Charte de Florence sur la coexistence entre les OGM et les cultures conventionnelles et biologiques. L'intérêt d'un moratoire est qu'il doit permettre de se laisser le temps nécessaire pour disposer de plus d'informations avant d'adopter une décision plus définitive. Il est donc essentiel que cette période soit mise à profit pour réaliser les études permettant de mieux appréhender les risques liés aux OGM agricoles et mieux définir l'encadrement de leur évaluation.

Il est à noter que la démonstration scientifique de ce PICRI renforcerait les choix politiques de la région IDF dont l'un des axes forts en matière de politique agricole réside dans la promotion et le développement de l'Agriculture Biologique et de systèmes à bas niveau d'intrants, modèles cultureaux qui ne peuvent s'accommoder du développement des OGM.

Si la décision de cultiver ou non des OGM n'est nullement régionale (elle est nationale pour les essais et européenne pour les cultures commerciales), les régions, comme toutes les collectivités locales, ont évidemment un rôle important à jouer. Il s'agit notamment d'assurer le respect de la diversité et de la qualité des cultures en place sur les territoires qui les concernent ainsi que de veiller à la sécurité sanitaire des citoyens, mais également d'agir auprès des institutions de l'Union européenne pour que soient revues, par exemple, les procédures d'autorisation de nouvelles variétés OGM.

Ce sont les missions définies par la Charte des Régions d'Europe sur la coexistence entre les OGM et les cultures traditionnelles et biologiques, dite Charte de Florence, signée par la région Ile de France le 4 février 2005. Elle engage les régions signataires à prendre les mesures et à mener les actions



pour protéger leur agriculture, leur population et leur environnement. Son article 9 dit notamment que les régions signataires s'engagent à agir auprès des institutions de l'Union européenne pour que les procédures d'autorisation de nouvelles variétés d'OGM soient subordonnées, outre le respect des principes de précaution, de prévention et d'éthique, à la présence d'effets positifs pour les consommateurs et pour la collectivité en général. Or une grande incertitude persiste aujourd'hui sur les effets des OGM sur la santé humaine et sur l'environnement. Cette incertitude reflète une carence d'évaluation résultant d'une insuffisance de la directive européenne 2001/18 qui ne précise à aucun moment ce en quoi doit consister l'évaluation des risques pour la santé publique. C'est à l'appréciation des comités d'évaluation qui tous s'appuient sur le principe d'équivalence en substance (entre un OGM et son homologue conventionnel), adopté par l'OCDE en 1993, et admis officiellement par la FDA dans sa réglementation dès 1992, alors que ce principe ne repose sur aucune démonstration scientifique.

Un tel projet permettra à la région IdF et à l'Etat de se doter d'éléments concrets, s'appuyant sur des données scientifiques, lui permettant de solliciter les Institutions européennes et les Etats membres pour une éventuelle révision de la législation en vigueur en matière d'évaluation sanitaire et environnementale des OGM, sur la base des principes généraux mentionnés dans la Charte de Florence.

## 5. Les suites



The image shows a screenshot of a website with a dark blue header. The navigation menu includes: ACCUEIL, ETUDE, OGM, RECHERCHE PARTICIPATIVE, LEXIQUE, and ACTU. The main banner features a collage of images: a field, corn cobs, a scientist in a lab coat, and a family. The title is 'OGM : Couloisses d'une étude scientifique' and the subtitle is 'Quand la science rencontre les citoyens'. Below the banner, there is a section titled 'Pourquoi ce site?' with three paragraphs of text. To the right of the text is a small video player showing a scientist working in a lab. At the bottom right, there is a logo for 'générations FUTURES'.

ACCUEIL ETUDE OGM RECHERCHE PARTICIPATIVE LEXIQUE ACTU

### OGM : Couloisses d'une étude scientifique

Quand la science rencontre les citoyens

#### Pourquoi ce site?

Ce site va vous permettre, en exclusivité, de suivre étape par étape, comment une étude scientifique indépendante est réalisée. Vous allez avec nous pénétrer au cœur des laboratoires, avoir enfin un aperçu de ce qui se passe sur les paillasse des chercheurs, et comprendre pourquoi les études scientifiques peuvent être si longues et coûteuses.

Ce site vous montrera aussi comment des recherches indépendantes menées sur la question si sensible des biotechnologies, et des OGM en particulier, permettent de mieux cerner les limites de ces techniques qui n'ont rien de chirurgical, et de mieux en appréhender les éventuels effets indirects et inattendus.

En visitant régulièrement notre site Internet, vous découvrirez des vidéos des chercheurs lors des manipulations, des entretiens de ces derniers vous expliquant l'intérêt scientifique de leur recherche, des échanges avec des membres de la société civile qui éclaireront l'intérêt sociétal de cette étude etc.

générations  
FUTURES

D'ici à Avril 2012, un site dédié à la recherche sera mis en ligne ([picri-ogm.fr](http://picri-ogm.fr)) et des vidéos permettant de suivre au jour le jour l'avancée de l'étude afin de permettre un accès au savoir au plus grand nombre.

## E. Santé - environnement

Au-delà de nos domaines de prédilection, notre association s'intéresse bien sûr à l'enjeu de la santé et de l'environnement au sens large. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons souhaité cofonder avec le chercheur André Cicoella le Réseau Environnement Santé dont nous sommes membre fondateur et administrateur.

Ainsi, notre intérêt se porte aussi sur des sujets dont nous pensons qu'ils méritent de recevoir toute notre attention.

### 1. Perchlo

Un travail de préparation d'une campagne a été mené en vue d'un lancement en 2012. Du fait de nos liens privilégiés avec le cabinet Lafforgue-Teissonnière spécialisé sur ce type de dossier il a été envisagé une action en justice dans laquelle nous nous porterions partie civile. Cette campagne étant aussi portée par le Réseau Environnement Santé (RES).

### 2. Aspartame

Nous collaborons aussi aux côtés du RES à dénoncer les risques liés à l'ingestion de l'aspartame. Cela s'est notamment traduit lors d'une conférence du chercheur italien M. Soffreti à la faculté de pharmacie suivie d'une conférence de presse. Ce dossier a eu une bonne couverture presse.

### 3. Gaz de Schiste

En septembre, un livre intitulé «Le vrai scandale des Gaz de schiste » paru chez LLL co-écrit par notre Porte-parole F. Veillerette et Marine Jobert a contribué à maintenir la pression sur les décideurs pour éviter le développement de cette énergie sur notre territoire, avec succès.

GF a lancé un site sur le sujet : <http://www.gaz-de-schiste.fr/>



The image shows a screenshot of a website titled "Gaz de Schiste LE LIVRE". The website has a dark red header with the title in white. Below the header is a navigation menu with links: "Accueil", "Pourquoi ce livre ?", "Les auteurs", "Les protagonistes", "Ils on dit", and "La presse en parle". On the right side of the header, there is a social media link for "Réseaux sociaux : facebook".

The main content area is divided into three sections:

- ACHETER LE LIVRE:** On the left, there is a book cover for "LE VRAI SCANDALE DES GAZ DE SCHISTE" by Jeanine Pironi and Françoise Veillerette. Below the cover is a button labeled "Acheter".
- LE NOUVEAU RISQUE ÉCOLOGIQUE:** In the center, there is a graphic of a globe with a gas rig on top, and a large headline: "LE NOUVEAU RISQUE ÉCOLOGIQUE". Below the headline is the text "Tous les dessous du scandale !" and a button labeled "Suite".
- ACTUALITÉ:** On the right, there is a section titled "ACTUALITÉ" with a sub-heading "Déplacement en Pologne". Below this is a small image of a gas rig and a text snippet: "Devant la véritable ruée vers les gaz de schiste qui se déroule actuellement en Pologne, José Bové et des associations polonaises ont décidé de réagir..".

### 4. Les suites

Nous envisageons de profiter des diverses campagnes électorales pour tenter mettre la question de la santé et de l'environnement dans les débats. Ainsi, en collaboration avec des organisations spécialisées (Robin des toits, le RES etc.) nous allons organiser au printemps une conférence au Senat sur le sujet des Scandales sanitaires.

## **F. Une multitude d'actions/réactions toute l'année**

L'une des forces de Générations Futures réside dans sa réactivité et son expertise (ce qui nous permet d'avoir la confiance de journalistes à la fois généralistes et spécialisés qui relaient fréquemment nos communiqués). Ces deux éléments nous permettent de pouvoir effectuer un travail de fond et de le rendre visible rapidement en collant à l'actualité.

Outre les grandes campagnes citées plus haut, nous avons quotidiennement contribué à alimenter l'actualité et faire évoluer le dossier des pesticides tout au long de l'année.

Découvrez ci-dessous quelques morceaux choisis.

### **1. Janvier : dérogation**

*« La France championne d'Europe des dérogations permettant le recours à des usages de pesticides interdits. »*

En janvier nous avons rendu public un nouveau rapport co-publié par PAN Europe et Générations Futures sur les moyens détournés utilisés par les Etats Membres pour contourner la législation européenne sur l'autorisation des pesticides.

Cette information a largement été relayée par la presse. Cela nous a permis d'en faire état auprès de la DGAL qui s'est dite bien « ennuyée » par ce lièvre levé par PAN et GF.

### **2. Février : études sur exposition des riverains et infertilité**

*« Une nouvelle étude scientifique montre que les pesticides agricoles utilisés dans un rayon de 1250 mètres autour d'habitations finissent par contaminer l'intérieur de ces maisons ! »*

*« Problèmes d'infertilité masculine : le potentiel anti androgénique de nombreux pesticides pourrait bien être sous estimé ! »*

Le travail de Générations Futures porte aussi sur le décryptage et la vulgarisation des études scientifiques relatives à nos thématiques. Ainsi régulièrement nous diffusons ces études à la presse et au grand public pour renforcer notre action de sensibilisation sur les risques liés à l'exposition à ces toxiques.

### **3. Mars : des études sur les risques et sur les alternatives**

*« Les Français ont plus de pesticides dans le sang que les Américains et les Allemands. C'est ce qui ressort d'une étude de l'Institut national de veille sanitaire (INVS). »*

*« Agroécologie : Générations Futures salue le rapport du Rapporteur Spécial sur le droit à l'alimentation de l'ONU Olivier De Schutter qui rappelle que l'agroécologie peut doubler la production alimentaire mondiale en 10 ans !! »*

*« Alerte France Pesticide : L'exposition de femmes enceintes à l'atrazine, par l'eau de boisson, augmente le risque d'effets indésirables sur le fœtus selon une nouvelle étude française! »*

Comme évoqué plus haut nous maintenons autant que faire se peut la pression sur la diffusion d'études sur les sujets qui sont les nôtres.

#### **4. Juin : exposition des consommateurs**

*« L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES) vient de rendre publique ce jour son étude sur l'exposition des consommateurs aux contaminants présents sous forme de résidus dans l'alimentation. Générations Futures, souligne les limites de cette étude. »*

#### **5. Juillet : arrêté représentativité des ONG**

En juillet 2010, la ministre de l'Ecologie (NKM) rendait publique des arrêtés fixant les modalités d'application au niveau national de la condition prévue au premier point de l'article R.141-21 du code de l'environnement, concernant les associations agréées et fondations souhaitant participer au débat sur l'environnement dans le cadre de certaines instances consultatives. Consterné par ces textes, GF a organisé « la révolte » et rédigé un courrier à l'attention de la ministre cosigné par une soixantaine d'associations. En septembre, nous avons (avec d'autres ONG) déposé devant le Conseil d'Etat deux recours visant à l'annulation d'un décret et de son arrêté d'application, datés du 12 juillet 2011 et publiés au Journal Officiel du 13 juillet. Recours en cour.

#### **6. Octobre : Ecophyto et études de risques**

Générations futures se trouvait à la restitution d'étape faite par le ministre de l'Agriculture du plan Ecophyto 2018. Nous étions présents en tant que membre du Comité National d'Orientation et de Suivi du Plan. Notre association a pris acte à cette occasion de la baisse significative des Cancérogènes Mutagènes et Reprotoxiques (CMR) 1 et 2 de 87%. cependant, nous avons constaté une baisse beaucoup plus lente du NODU (indicateur de référence) des pesticides CMR 3, T et T+ ( 21.5%). Il y a encore de grandes marges de progrès pour ces catégories de produits. En revanche le NODU général, indicateur de référence, a augmenté de 2,6% entre 2008 et 2010 ainsi nous sommes passés de 68.8 millions de doses unité en 2008 à 70,6 millions de doses unité de pesticides en 2010. L'usage des pesticides a donc légèrement augmenté en 3 ans ce qui est tout à fait contraire aux objectifs d'Ecophyto.

Après l'étude de l'Observatoire Régionale de Santé de Poitou Charente (début septembre) qui montrait une « surmortalité significative » des adultes par lymphomes (19 %) dans certains territoires agricoles, nous avons diffusé le rapport du Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (rnv3p) qui montre une présence importante de tumeurs en lien avec l'exposition aux pesticides dans la profession agricole.

#### **7. Novembre : TVA, résidus et Metam Sodium**

Le Sénat a voté pour un passage de la TVA sur les pesticides de 5.5 à 19.6%. Cela été rendu possible grâce au travail de GF qui a fourni tout un dossier aux Sénatrices qui ont déposé cet amendement confirmé par l'Assemblée Nationale.

Nous avons aussi dénoncé l'utilisation massive, par 15 pays au premier rang desquels la France, du dangereux pesticide Metam sodium - pourtant normalement interdit en Europe – car cette utilisation est basée, pour nous, sur une dérogation scandaleuse.

## **8. Décembre : procès de Paul François**

Le 12 décembre 2011, se tenait la première instance du procès de Paul François, agriculteur victime des pesticides, contre Monsanto, au TGI de Lyon, dans l'espoir de faire reconnaître la faute de la firme et d'engager la responsabilité de cette dernière. Générations Futures était présent lors des plaidoiries et s'est félicité des nombreux arguments apportés par Maître Lafforgue prouvant la responsabilité de Monsanto dans l'intoxication dont a été victime Paul en avril 2004. En face, la plaidoirie de la partie adverse est apparue bien pauvre. L'avocat de Monsanto n'a su que dire que la firme avait respecté les règles en matière d'information (sur l'étiquette) imposées par l'Etat, que personne n'était présent au moment où Paul s'intoxiquait, et que finalement rien ne prouvait que Paul ne s'était pas volontairement intoxiqué (sic). L'impression laissée par les plaidoiries et le juge étaient bonne et ont été confirmées par le délibéré du 13 février 2012 »